



Communiqué de presse

Paris, le 4 Mai 2018

En partenariat avec Lexbase, le Conseil national des barreaux offre aux avocats une formation en ligne dédiée au RGPD

Le 25 mai prochain, les cabinets d'avocats devront avoir adopté une gouvernance en matière de données personnelles conforme au RGPD (Règlement Général sur la protection des données). Pour les accompagner dans cette démarche, le Conseil national des barreaux (CNB) met gratuitement à leur disposition un module de e-learning en partenariat avec Lexbase.

Amenés à traiter des données sensibles relatives à des condamnations, des infractions ou des mesures de sûretés, les avocats sont en première ligne face au RGPD. Consacrant de nouveaux droits à tous les citoyens européens, cette réglementation leur impose d'instaurer de nouveaux mécanismes garantissant un traitement sécurisé des données personnelles.

Pour faire face à cet enjeu crucial le CNB a conçu avec Lexbase, leader de la formation juridique en ligne depuis 14 ans, une formation adaptée à leurs besoins sur sa plateforme de e-learning.

« Nous proposons une analyse sur-mesure qui identifie les fonctions impactées au sein du cabinet et apporte des éclairages sur les nouvelles obligations issues de la réglementation. Ce module répond à leurs éventuelles interrogations concernant la mise en place du registre de traitement ou la désignation d'un délégué à la protection des données personnelles. », commente Fabien Girard de Barros, Directeur Général de Lexbase.

Complétant le guide pratique sur le RGPD publié par le CNB, ce module offre aux avocats une solution pratique accessible en ligne à tout moment. Homologuée, la formation permet, en outre, de valider deux heures de formation continue.

Tous les avocats ont reçu leurs codes d'accès par e-mail pour suivre le module en ligne sur la plateforme e-learning de Lexbase et peuvent contacter le 01.44.79.93.13 pour toute question.

Pour aller plus loin sur le sujet, Lexbase propose aux avocats de compléter cette formation d'un second module en ligne de 4h « **Conduire le projet de mise en conformité RGDP chez un client** ».

A propos de Lexbase :

Fort d'une expérience numérique de 20 ans, Lexbase est le premier éditeur 100% numérique à relever le défi ambitieux de fusionner l'expertise juridique avec l'ingénierie documentaire numérique.

Lexbase maintient depuis son origine sa position d'acteur précurseur en s'engageant auprès des professionnels du droit et de leurs instances pour faire évoluer leurs pratiques.

Grâce à l'essor des nouvelles technologies, Lexbase imagine, conçoit et réalise de nouveaux produits innovants, disruptifs et accessibles à tous les professionnels du droit et du chiffre.

Présent sur le terrain, Lexbase est aujourd'hui un collaborateur privilégié permettant aux professionnels du droit d'accéder à **des services associant progrès technologique et richesse documentaire.**

Lexbase exerce ses activités sur 3 sites :

-www.elearning.lexbase.fr : **site de formations juridiques 100% en ligne homologuées à destination des avocats, des notaires et des juristes d'entreprises.** Les 95 modules couvrant 11 domaines du droit, accessibles en ligne, répondent aux obligations de formation des avocats (20 heures par an dont 10 réalisables en e-learning).

-www.lexbase.fr : site d'édition et de documentation juridiques en ligne sur lequel sont publiées, chaque jour, plus de 1 000 nouvelles décisions jurisprudentielles ainsi que toute la législation et la réglementation française et communautaire. Les abonnés accèdent également à 33 encyclopédies mises à jour en continu, 8 revues thématiques (droit des affaires, droit social, droit privé,...) et des outils pratiques (formulaires, infographiques, modèles d'actes,...).

Avec plus de 4,5 millions de justice, Lexbase propose la base de jurisprudence française, européenne et même étrangère la plus importante et la plus pertinente.

- www.lexradio.fr : **première webradio juridique, Lexradio propose à ses auditeurs des flashes d'actualités juridiques quotidiens, des panoramas thématiques, des colloques, des conférences exclusives et des interviews professionnelles.**

Pour tout complément d'information et/ou demande d'interview, merci de contacter :

Agence Fargo – Adrien Allard – 01 44 82 66 73 – aallard@fargo.agency